



# Actu' Cadres



## Infos EVLEE

### Attribution journée d'AH : inégalité de traitement !



A notre demande d'attribuer une journée d'AH au Chef d'Escale de la gare de Metz, il a été répondu que le référentiel EV Lor RH 17009 « réunion d'information syndicale » permet d'alimenter le compteur AH, d'une ½ journée, dès lors que l'agent travaille de soirée au moins 3 fois sur les 6 réunions annuelles et d'une journée complète pour plus de 4 soirées.

Par conséquent, le compteur AH de la fiche individuelle de tous les agents de cette équipe reste, depuis de nombreuses années, désespérément vide.

L'UNSA a immédiatement réagi en précisant que ce poste était en 3x8 et que compte tenu de la fatigue engendrée par ce rythme de travail, il était difficile pour ces agents d'assister à ces réunions. L'UNSA a également fait remarquer à la Direction que dans les autres établissements de la Région, on crédite d'office une journée AH aux agents qui travaillent dans ces conditions.

Devant ces arguments, la Direction a déclaré qu'elle allait se renseigner. Il n'est pas question de supprimer cette journée au personnel des autres Etablissements mais bien de l'attribuer également aux Chefs d'Escale de la gare de Metz. Affaire à suivre !

### Poste à qualification D tenu par des qualifications F : 20 jours !

UO Escale gare de Metz : en juillet et en août 2015, des agents de la qualification F ont tenu pendant 20 jours des postes de la qualification D. Pour la délégation cette situation doit rester exceptionnelle. Par conséquent, **il faut nommer des agents à la qualification D !** A noter que lors des DP du 7 juillet 2015 ce problème avait déjà été évoqué.

## Infos PRI

### IN 3549 : Esprit es-tu là ?



Les agents des PRI sont-ils des agents de l'Infrastructure ? C'est la question que l'on peut se poser. Sur leur feuille de paie apparaît pourtant clairement le logo « SNCF RESEAU » et leur grade est un grade équipement.

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



Ils vont dans les voies, travaillent sur les installations fixes lorsqu'ils coupent des éléments de sectionnement sur les circuits électriques, vérifient la position des relais, prennent des mesures de tension, raccordent une campagne fictive, réalimentent des circuits électriques pour provoquer certaines conditions de signalisation jouant sur la sécurité, organisent le déplacement des agents des Infrapôles et Infralog pour agir sur les installations et vérifier des conditions de signalisation, changent des versions de paramétrage de poste d'aiguillage informatique, encadrent techniquement les agents infra pour la conduite des essais dans le respect des procédures, pilotent les agents SE pour brancher ou débrancher des fils tout en assurant la sécurité des circulations. En résumé, ils font des essais.

Ces essais, vérifications et contrôles sont la plupart du temps réalisés de nuit et de week-end comme pour la mise en service de la CCR.

Les essayeurs des PRI ne s'amuse pas lorsqu'ils sont sur le terrain. Ils travaillent sur les installations fixes de l'équipement, de jour, de nuit et de week-end.

Les agents d'essais remplissent donc la condition prévue à l'IN3549 qui est la participation de l'agent à la réalisation de travaux de nuit sur les installations fixes de l'équipement ou l'encadrement de ces travaux.

C'est donc à juste titre qu'ils demandent à bénéficier de ces les indemnités spéciales et supplémentaires.

Lors des DP cadres, il a été répondu que « non, les agents des PRI n'ont pas droit à l'IN3549, car, aux dires du rédacteur, dans l'esprit du texte, ces indemnités sont réservées aux agents de la qualification A à D, opérateurs en Infrapôle». Or, à la lecture de l'IN3549, nulle trace de cet esprit. Les arguments apportés par la direction ne sont donc pas recevables.

L'UNSA Ferroviaire portera l'affaire plus haut et demandera audience à la direction de l'ingénierie. En attendant, il est conseillé de conserver trace de toute nuit ou week-end travaillé, et si possible demander à ce que cela soit formalisé par un tableau de service.

## Retraite : Retour vers le futur !



L'UNSA a interpellé la Direction sur le nombre de cadres retraités en mission dans l'Entreprise. Il est à noter que 5 cadres retraités sont actuellement au PRI. L'UNSA ne peut accepter que des missions ponctuelles (de plusieurs années), ne soient pas assurées par de jeunes embauchés! La GPEC ne serait plus une priorité ??? L'UNSA sera très attentive à l'évolution de cette situation!



**UNSA Ferroviaire Lorraine :**  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



## Infos Infrapôle Lorraine

Cet établissement s'illustre encore par le nombre de postes non-tenus, soit 6 postes annoncés....Depuis plusieurs DP ! A nos interrogations sur cet état de fait, la direction nous répond « L'établissement rencontre des difficultés pour trouver des candidats validés et disponibles aux dates de vacance des postes ». On pourrait penser que cet établissement n'est pas attractif !!!

De plus, le tableau présenté en séance ne correspond pas à la réalité....Le poste « d'émergence Voie » (entre autres), vacant depuis plus de 6 mois, ne figure plus dans la liste. Pourtant celui-ci n'est pas comblé. Les mouvements de personnel ne se font pas, malgré la candidature d'agents, ceux-ci risquent de se démotiver suite à la lenteur des décisions.

4 prévisions de départ à la retraite et 0 notification d'embauche pour 2015. Avec cette stratégie, la liste des postes non-tenus ne risque pas de diminuer. L'UNSA Ferroviaire a été reçue en audience le 23 septembre et a obtenu l'embauche de 34 agents ainsi qu'une promesse d'accélérer les mouvements de personnel. Le compte-rendu d'audience vous a été communiqué.

### Renfort à l'Infrapôle :

1 agent de l'EIM en mission d'appui au responsable RS.

2 consultants (1retraité + 1 externe) en mission QVT et 2 retraités en mission au pôle production pour mise en qualité ARMEN.

## Infos Infraclog Lorraine

4 postes de DPx sont tenus par des qualifications inférieures. Une seule régularisation sera faite en NAC 2015 (Notation d'aptitude complémentaire). Les autres devront attendre 2016.

Création d'un poste qualifié « G » d'assistant sécurité à l'ASTI.

Pas de notification d'embauche annoncée dans cette instance (alors qu'une embauche d'ATT TS EALE a été annoncée en DP établissement !) pour 4 départs.

1 agent de l'EIM en mission « Assistant de production GRT et gestion de la flotte des téléphones ».

## Infos Infrapôle Est Européen

Seul établissement Maintenance et travaux Lorrain a avoir 2 notifications d'embauche. Et aucune de réalisée à date!



UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



## Infos Maintenance et Travaux

### Réseau :

Le dernier engagement fort de la Direction de RESEAU est de « donner la priorité à la Maintenance Travaux ». Où en est-on de la couverture des 60 postes en province ?

La direction nous répond : « En effet, les 60 postes, au national, pour renforcer la province afin de donner la priorité à la Maintenance Travaux ont tous été couverts. Pour ce qui concerne la Lorraine cela s'est traduit par 4 postes dont 1 sur Maintenance & Travaux et 3 sur Ingénierie & Projets. »

Hallucinant ! En Lorraine, 4 postes pour renforcer Maintenance & Travaux dont 3 à Ingénierie & Projets, on croit rêver....

Pour le 4eme... Affecté à l'Infrapôle Est Européen....

L'infrapole Lorraine qui a le plus de postes vacants et effectue la maintenance du réseau classique Lorrain n'obtient aucun renfort ; l'infraLog qui effectue les travaux, nada aussi... A se demander si la direction Lorraine a compris le message.

### DPx Réseau :

Les DPx Infra « V » devraient apprécier la réponse de la direction sur le thème suivant...

La délégation UNSA-ferroviaire est restée dubitative : des paroles des paroles, on attend des actes !

Dans une interview donnée au document de SNCF RESEAU daté de mai 2015, son Président évoque la « clef de voute d'un bon fonctionnement de l'Entreprise par un encadrement des équipes sur le terrain...Or les DPX n'y consacrent que 20 à 30% de leur temps. L'objectif est de trouver des solutions pour alléger des tâches afin qu'au moins la moitié de leur temps soit consacrée à l'accompagnement des équipes... » **Notre délégation demande depuis des années une réaffectation des missions des managers.** Comment l'entreprise compte - t- elle s'organiser ?

Une étude a été menée sur la charge de travail des DPX RESEAU. Des pistes d'amélioration ont été dégagées suivant le profil des DPX : JC, AttTs, ou EV7 (examen d'accès qualif E INFRA) dans le but notamment d'accompagner les DPX. Des réflexions sont en cours afin de réduire le temps passé sur les tâches administratives :

- replacer les fonctions transverses dans un rôle d'appui au terrain,
- simplifier les processus et améliorer les outils,
- mieux accompagner les encadrants (lors de leur prise de poste, en formation etc.),
- faire évoluer les effectifs de manière à accroître le taux d'encadrement.

La délégation UNSA-ferroviaire a exigé la présence d'un représentant du TP NEN pour la prochaine DP Cadres, pour répondre enfin aux questions légitimes des cadres de maintenance et travaux.



En plus des bouleversements issus de la réforme ferroviaire, 3 nouvelles lois vont changer fondamentalement l'environnement institutionnel de notre entreprise avec la modification de la place des métropoles dans l'organisation des transports, des limites des Régions administratives et de leurs compétences en terme de Transports.

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



- **La loi MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles » adoptée en janvier 2014 **introduit notion de « collectivité territoriale chef de file »**, avec des missions attribuées à chaque entité, à savoir :
  - aux régions, l'aménagement et le développement durable du territoire, la protection de la biodiversité, le climat, la qualité de l'air et l'énergie, le développement économique, le soutien de l'innovation pour les régions,
  - aux départements, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité des territoires pour le département,
  - aux communes, la mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace et le développement local.



**Un nouveau statut de métropole est créé**, avec notamment la métropole du Grand Paris et un statut spécifique pour la métropole Lyonnaise. Pour la première fois depuis la fondation des communautés urbaines en 1966, le Parlement a imposé la création, par la loi, de nouvelles entités intercommunales. Il a décidé de la naissance de neuf métropoles dites de « droit commun » (Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen et Strasbourg).

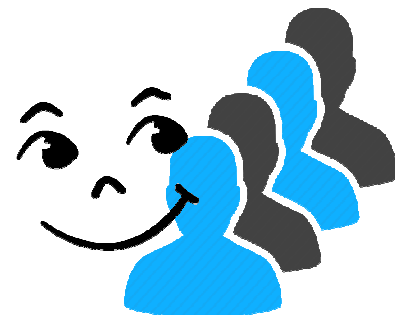
Ces métropoles **exerceront des compétences renforcées** par rapport aux intercommunalités classiques. Elles seront notamment compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale. **Elles participeront notamment à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.** On comprend pourquoi des élus mosellans réclament aujourd'hui la création d'une métropole Thionville Metz.

- La loi 2015-29 du 16/01/2015 sur la délimitation des régions. Le découpage actuel date de 1972 avec des missions redéfinies en 1983 (Loi Defferre). Elle comptera 14 régions contre 22 aujourd'hui.
- **La loi NOTRe** du 7/08/2015, porte sur la nouvelle organisation territoriale de la République. A la clause de compétence générale, qui permettait jusqu'à présent aux régions et aux départements d'intervenir en dehors de leurs missions principales, parfois de manière concurrente, se substituent **des compétences précises à chaque niveau de collectivité**. Les départements voient leurs missions recentrées sur les compétences de solidarité, le "bloc" communal sur les services de proximité et les régions sur le développement économique. Elle acte surtout **le renforcement des responsabilités régionales en matière de transport**, mais aussi de la voirie départementale et de la gestion des collèges. Ainsi, l'organisation politique et administrative, les choix d'orientation budgétaire relèveront de l'assemblée élue en décembre 2015. Sachant que les conventions TER de Lorraine et de Champagne Ardennes se terminent en 2016, celle d'Alsace en 2018, faut-il préciser que pour les cheminots lorrains, l'année prochaine sera l'année de tous les enjeux. Les choix sont cruciaux car ils vont déterminer ce que sera la SNCF de demain, les ambitions en terme de mobilité, les conditions sociales et de sécurité des acteurs de la mobilité. L'UNSA Ferroviaire prendra sa part dans les défis à relever, sans dogmatisme ni accompagnement béat. L'UNSA aborde cette période avec conviction et détermination pour l'intérêt de tous.





# Bilan de mandat 2014/2015



## Syndicalisme **POSITIF** Salariés **GAGNANTS**

*Négociation de la réforme du ferroviaire,  
Statut des cheminots (es) préservé et consolidé,  
Caractère indissociable et solidaire des 3 EPIC validé,  
Négociation et versement du dividende salarial,  
Négociations salariales avec créations D2 19 et TA 13,  
Doublement du budget moyen "La Prime",  
Allocations de déplacement + 10 % (Qualif A/E et TA/TB),  
Négociations primes pour acteurs HR Access,  
Négociations accords intéressement financier,  
Élargissement dotations Chèques-Vacances,  
/...*



*Créateur de lien social !*



UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)

